Mairie
d'Éguilles

Eguilles,
Le 10 novembre 2020

n°
DEC_078_2020

- DECISION DU MAIRE -

Objet : ***Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité – Réaffectation AC012155 – Rénovation des courts de tennis et éclairage – AC015093***

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser des travaux de rénovation des courts de tennis existants et de l'éclairage des courts.

DECIDE

De solliciter le Conseil Départemental 13 au titre des travaux de proximité au taux de 70% de 84 323 €HT, pour les travaux de rénovation des courts de tennis et éclairage. Demande de réaffectation du programme AC012155.
L'estimation des travaux pour ce projet numéro AC 015093 est de 84 323.00 € HT et la subvention attendue de 59 026,00 €HT.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants précisant le contenu des prestations et des obligations réciproques.

De dire que la présente décision sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Le Maire,
Robert DAGORNE

MAIRIE D'ÉGUILLES (Bouches-du-Rhône)

Transmis en Sous-Préfecture
le,

☎ 04 42 92 40 61 – 🖷 04 42 92 37 63

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2020
Application agréée E-legalite.com
22_DN-013-211300322-20201110-DEC_078_202